RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté Municipal
n° 2025/105

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : **MARCHE DES POTIERS ET SCULPTEURS D'ART -** *Sonorisation de la manifestation Dimanche 8 juin 2025 – Parc Municipal de la Mairie*

Le Maire de la Commune du PERRAY EN YVELINES (Yvelines),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'organisation par la commune de la manifestation «Marché des potiers et sculpteurs d'art» dans le Parc Municipal de la mairie, le dimanche 8 juin 2025

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la sonorisation,

ARRETE

ARTICLE 1 :
La manifestation «Marché des potiers et sculpteurs d'art» se déroulera le :
. **Dimanche 8 juin 2025 de 10 heures à 18 heures dans le Parc Municipal de la Mairie**

ARTICLE 2 :
La sonorisation sera autorisée de 10 heures à 18 heures pour la manifestation visée article 1.

ARTICLE 3 : Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à l'article R610-5 du Code Pénal.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité légale prévues par l'article L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 :
Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant, Chef de la Circonscription de Police Urbaine de Rambouillet, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Perray-en-Yvelines, le 23 mai 2025

Monsieur le Maire
Geoffroy BAX de KEATING

MAIRIE DU PERRAY-EN-YVELINES (Yvelines)

Ville du Perray-en-Yvelines
Hôtel de ville · Place de la Mairie · 78610 Le Perray-en-Yvelines
01 30 46 31 24 · mairie@leperray.fr · www.leperray.fr